



*Procès-verbal*  
*Le mercredi 5 décembre 2001 - n° 66*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Projets de loi d'intérêt privé**

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi concernant la Ville de Mont-Tremblant— Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 21 décembre 2001, sous réserve de l'article 22 du Règlement.  
(Dépôt n° 802-20011205)

M. Cousineau (Bertrand) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant la Ville de Mont-Tremblant.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 206 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre des Affaires municipales et de la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

5 décembre 2001

---

**Dépôts de documents**

M. le Président dépose :

Le rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec, intitulé *La carte électorale du Québec 2001*.

(Dépôt n° 803-20011205)

**Dépôts de rapports de commissions**

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 4 décembre 2001, a procédé à l'élection du président de la Commission.

(Dépôt n° 804-20011205)

\_\_\_\_\_

Mme Vermette (Marie-Victorin), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 4 décembre 2001, a procédé à l'élection du vice-président de la Commission.

(Dépôt n° 805-20011205)

\_\_\_\_\_

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 4 décembre 2001, a procédé à des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi :

n° 49 Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec

(Dépôt n° 806-20011205)

5 décembre 2001

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Mme Léger, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des bénévoles qui, ce 5 décembre 2001, clôt l'*Année internationale des bénévoles 2001 au Québec*, et manifeste son appréciation à l'égard de l'engagement de toutes ces femmes et de tous ces hommes qui, en s'impliquant bénévolement et très souvent avec passion, dans diverses activités partout au Québec, contribuent au mieux-être de notre société.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

### Avis touchant les travaux des commissions

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur les sociétés de transport en commun et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant le Code du travail et la Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives.

5 décembre 2001

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, déposé le 8 novembre 2001, concernant la problématique de la violence dans le hockey mineur. Ce rapport contient des recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour ce débat restreint : cinq minutes sont allouées au député indépendant ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

---

À 12 h 58, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 15.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, déposé le 8 novembre 2001, concernant la problématique de la violence dans le hockey mineur. Ce rapport contient des recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

5 décembre 2001

---

À 15 h 28, M. Brouillet, vice-président, suspend les travaux de l'Assemblée.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 15 h 43.

\_\_\_\_\_

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption*

M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 27, Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 27 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude des amendements qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

\_\_\_\_\_

Les amendements de M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, au projet de loi n° 27 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

\_\_\_\_\_

Le projet de loi n° 27, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

**5 décembre 2001**

---

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 27.

Au cours de l'intervention de M. Sirros (Laurier-Dorion), du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 36 du Règlement, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée.

---

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

---

La séance reprend à 20 h 07.

---

### **Débats statutaires**

L'Assemblée entreprend le débat sur le rapport de la Commission de la représentation électorale du Québec, conformément à l'article 28 de la *Loi électorale*, déposé à l'Assemblée par M. le Président à la séance d'aujourd'hui.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour ce débat restreint : dix minutes sont allouées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

---

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

## Projets de loi du gouvernement

### *Adoption*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le projet de loi n° 27, Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 27 est adopté.

### *Adoption du principe*

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 51 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 51 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 novembre 2001, sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 60, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Sur la motion de Mme Normandeau (Bonaventure), le débat est ajourné.



**5 décembre 2001**

---

À 23 h 31, sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 décembre 2001, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**